

PROCES-VERBAL No 12
de la séance du Conseil Intercommunal de l'ERM
mercredi 25 septembre 2024
Salle des Combles – Auberge communale à Ecublens

Présidence

M. Jacky LEIMGRUBER, Président.

Scrutateurs

M. Luc GIEZENDANNER, délégué de Lonay, et M. Antoine GERBER, délégué d'Echandens.

Le Président ouvre la séance à 20h. et souhaite la bienvenue dans la salle des Combles d'Ecublens aux membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction de l'ERM et aux employés de l'ERM. Il demande à M. Antoine GERBER de s'installer à la table des scrutateurs et passe la parole à la Secrétaire pour l'appel.

-
1. Appel
 2. Présentation de la commune hôte
 3. Approbation de l'ordre du jour
 4. Approbation du procès verbal No 11 du 26 juin 2024
 5. Communications du Bureau
 6. Préavis et rapport de la Commission des finances :
- Préavis 01/2024 – Budget de l'exercice 2025
 7. Elections statutaires :
a) du Vice-président - *Tolochenaz*
 8. Communications du Comité de direction
 9. Questions, vœux et divers

Il ressort de l'appel que 28 délégués sont présents.

Excusés : Mmes Sandra PETIT, déléguée de Hautemorges, Laure JATON déléguée de Morges,
MM. Christian FRANCO, délégué de Denges, Christian MÜLLER, délégué d'Echandens,
Frédéric GLASSEY, délégué de Tolochenaz, François MENZEL, délégué de Vaux-sur-Morges.

Le quorum est atteint, le Président ouvre la séance.

M. Christian MAEDER présente la commune d'Ecublens avec des diapositives et un petit film. Ecublens compte 7 municipaux et 75 conseillers communaux répartis dans 5 groupes politiques. Population de 13'500 habitants appelés les Ecublensais, leur sobriquet est les branle-pantets.

Pendant la présentation, arrivée de 4 délégués, ce qui porte le Conseil à 32 membres.

Approbation de l'ordre

Le Président dit que tout le monde devrait avoir reçu l'ordre du jour et demande de se manifester si ce n'est pas le cas puis il passe au vote à main levée.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité.

La Secrétaire informe d'une erreur à la page 50. M. Antoine GERBER est délégué d'Echandens et non d'Ecublens.

Le Président demande si quelqu'un souhaite une correction, un ajout ou une modification.

Mme Annabelle AMSLER, déléguée de Morges, indique qu'il n'y a pas de à son nom et demande deux corrections à la page 48.

M. Oscar GROS, délégué d'Echichens, indique qu'au point 5. Adoption des comptes 2023, page 49, il n'est pas inscrit si les comptes 2023 et la gestion de l'exercice 2023 ont été votés ni le résultat du vote.

La Secrétaire lui répond qu'avant ces deux textes, il est indiqué «le Président passe au vote. Accepté à l'unanimité, » et « Le Président passe au vote à main levée. Accepté à l'unanimité avec une abstention, » et qu'elle a toujours écrit ainsi.

M. Oscar GROS, délégué d'Echichens, admet que cette manière d'écrire ne lui convient pas. Il veut voir combien de oui, de non, d'abstention et après « DECIDE ».

Le Président demande s'il y a encore des remarques, tel n'est pas le cas.

Le Président passe au vote à main levée :
le procès-verbal No 11 du 26 juin 2024, avec les corrections demandées,
est accepté par : 29 oui et 3 abstentions

Le Bureau n'a pas de communication.

Préavis 01/2024 - Budget de l'exercice 2025

Le Président donne la parole à M. Antoine GERBER, délégué d'Echandens, rapporteur de la Commission des finances, et lui demande de lire son rapport sans les conclusions ou d'en faire un résumé.

M. Charles-Henri de LUZE, délégué de Chigny, est arrivé.

Le Conseil intercommunal se monte maintenant à 33 délégués.

M. Antoine GERBER, délégué d'Echandens, rapporteur de la Commission des finances, fait un résumé de son rapport.

Le Président passe en revue par chapitre le budget de l'exercice 2025.

- Pages 3 à 5 - 1. Administration générale.

La parole n'est pas demandée.

- Page 7 - 2. Finances.

Mme Eva FROCHAUX, déléguée de Morges, rubrique 22, relève la différence entre les comptes 2023 de CHF 25'155,43 et les budgets 2024 et 2025 de CHF 16'000,00. Elle aimerait en connaître la raison.

M. Bernard PEREY explique qu'il n'y a plus d'amortissement, il s'est terminé en 2024 comme indiqué sous chiffre 23. Il n'y en aura plus jusqu'au projet de la nouvelle STEP.

- Pages 9 à 19 - 4. Exploitation.

M. Jérôme SCHERER, délégué de Préverenges, page 9, compte 46000.3011.00 – Traitements, constate une diminution de charges entre le budget 2024 et le budget 2025. Il demande si la Commission s'est penchée sur le sujet.

M. Christian MAEDER explique qu'il y a eu un départ à la retraite et l'arrivée d'un plus jeune avec un salaire inférieur.

M. Marc-Henri DUVOISIN, délégué de Préverenges, constate en page 15 que le compte 46142.3140.00 a une augmentation de CHF 7'900,00, que le compte 46146.3140.00 a une augmentation de CHF 3'400,00, page 17 que le compte 46147.3140.00 a une augmentation de CHF 3'300,00, il demande si toutes les pompes doivent être changées à Préverenges.

M. Bernard PEREY répond qu'il s'agit d'entretien, pas que des pompes et que les frais ne sont pas tous pour Préverenges, tout dépend de l'eau qui coule, ils sont partagés avec d'autres communes.

- Page 21 – Budget par ordre administratif
La parole n'est pas demandée.
- Pages 22 à 24 – Budget par direction
La parole n'est pas demandée.
- Pages 25 et 26 – Budget par nature
La parole n'est pas demandée.
- Pages 27 à 29 (bleues) – Plan des investissements de l'ERM
La parole n'est pas demandée.
- Page 31 (jaune) – Répartition des dépenses entre les 15 communes

M. Thierry GILGEN, délégué de Denens, demande pourquoi les prix sont toujours hors TVA.

Mme Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens, explique qu'il s'agit de taxes refacturées aux citoyens, c'est donc hors TVA.

M. Thierry GILGEN, délégué de Denens, dit que dans le budget des Communes, c'est également hors TVA.

Mme Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens, explique que lors de demande de crédit aux Conseils communaux pour le paiement des fournisseurs, la TVA est ajoutée.

Le Président revient à la page 1 et demande s'il y a des questions générales, ce n'est pas le cas.

Le Président demande la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances sur le budget 2025 à M. Antoine GERBER, rapporteur, délégué d'Echandens, qui conclut ainsi :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

après avoir pris connaissance :

- du préavis No 01/2024 du Comité de direction,
- du rapport de la Commission des finances chargée de son étude,

DECIDE

- d'adopter le budget de l'exercice 2025 tel que présenté par la Comité de direction.

Le Président clôt la discussion et passe au vote à main levée.

Le préavis No 01/2024 – Budget 2025 est accepté à l'unanimité
--

a) Du Vice-président

Le Président informe que la Commune de Tolochenaz devait donner un Vice-président et demande s'il y a un représentant de cette Commune.

M. Jérôme KAELIN, délégué de Tolochenaz, dit que se propose M. Frédéric GLASSEY, délégué de Tolochenaz, pour la Vice-présidence 2024-2025, puisque son élection est possible malgré son absence.

Le Président annonce que Mme Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens, se retire de la Vice-présidence ad interim et remercie M. Frédéric GLASSEY, délégué de Tolochenaz.

M. Frédéric GLASSEY est élu Vice-président pour 2024-2025 par applaudissement.
--

Le Président relève qu'il y a eu trois communications écrites avec la convocation et ouvre la discussion.

Communication No 1 relative à la situation financière au 11.09.2024 des préavis ERM « ouverts ».

La parole n'est pas demandée.

Communication No 2 relative aux boucllements de préavis ERM.

La parole n'est pas demandée.

Communication No 3 relative à l'accord trouvé avec le bureau d'ingénieurs suite à l'avis de droit sur les responsabilités dans le cadre des travaux de forage dirigé pour la construction d'un nouveau collecteur d'eaux usées au Chemin de la Mottaz, sur les communes de Chigny et de Morges.

M. Fabien FIECHTER, délégué de Clarmont, souhaite connaître l'avancement des travaux relatifs au collecteur sur la commune de Chigny.

M. Jonathan LÜTHI répond que le marteau fond de trou a fonctionné et qu'il y a encore un peu de chantier.

Mme Caroline VILLARD, directrice de l'ERM, précise qu'il reste une chambre à terminer et que les travaux ont bien fonctionné. L'installation de chantier va être enlevée prochainement.

Mme Dominique MATHEY ajoute que le premier préavis 2018 reste ouvert, il y a encore des travaux à la Rue Warnery et au Chemin de Tolochenaz.

M. Jonathan LÜTHI confirme que les travaux sont à bout touchant.

Le Président demande au Comité de direction s'il y a d'autres communications orales.

M. Christian MAEDER répond qu'il n'y en a pas d'autre.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt le point 8.

Questions, vœux et divers

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Le Président dit que l'ordre du jour est terminé, il invite à un apéritif et lève la séance à 20h.40.

Le Président :

La Secrétaire :

Jacky LEIMGRUBER

Monique ROBIN